



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2022, la résolution suivante :

Résolution adoptée en vertu du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 609 concernant la demande de PPCMOI numéro 2020-00009 relativement au 2464-2468, rue de l'Église, lots numéros 2 990 630 et 2 990 631 du cadastre du Québec

Cette résolution consiste notamment à autoriser l'implantation de trois (3) bâtiments principaux sur le même terrain et quatre (4) usages principaux sur le même terrain, soit le lot 2 990 630 du cadastre du Québec.

Cette résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 22 avril 2022 et conséquemment, elle entre en vigueur à cette date.

Une copie de la résolution est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante :

http://www.valdavid.com/static/media/uploads/documents/Reglements%20urbanisme/2022-03-08_resolution_2022-03-090_-_adoption_finale.pdf.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 29 avril 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint